

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 13 janvier 2009
à EGLISE NEUVE DE VERGT**

Étaient présents :

BOURROU: M.C.KERGOAT, S.WAGNER

CENDRIEUX: G.LEROUX, C.CABRILLAC, L.AGRAFEUIL

CREYSSENSAC ET PISSOT: C.DENIS, C.CRAMAREGEAS,

FOULEIX: E.LEGAY

LACROPTTE: J.P.SAINT AMAND, I.FAURE

ST MAYME DE PEREYROL: C.ROULEAU, ML.GOURBEAU

ST PAUL DE SERRE: J.P.VIROL, G.PEYROUNY,

SALON: M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE

VEYRINES DE VERGT: J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH: Yves LEYNAERT,

CHALAGNAC : J.MANEIN, H.DUBUSSY

EGLISE NEUVE DE VERGT : T.NARDOU, J.COULAUD

GRUN-BORDAS: S.FEIX, G.MOTARD

ST AMAND DE VERGT: L.COULAUD

ST MICHEL DE VILLADEIX: C.DUPONT,

P.CHADOURNE

VERGT: R.CACAN, M.VICTORION,

B.DELPRAT J.P. CHARPENTIER

Absents excusés : R.COLLINET, M.CHEVREUX

Secrétaire de séance : I FAURE

20h45 J.P.SAINT AMAND donne la parole à T.NARDOU, Maire d'Eglise Neuve de Vergt.

T.NARDOU souhaite au nom du conseil municipal, ses meilleurs vœux à tous les élus. Il présente la commune d'Eglise Neuve de Vergt, petit village précurseur de la culture de fraise, avec l'école dont les bâtiments sont en bon état. Il souligne des efforts à faire en terme de voirie et redonne la parole à J.P.SAINT AMAND

J.P.SAINT AMAND remercie les intervenants du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) dont l'objectif est la présentation du « Cahier de recommandations » Il précise que leur intervention est essentielle puisque la Communauté de Communes entre dans une phase de réflexion du futur document d'urbanisme territorial.

Il demande à B.DELPRAT (Vice président chargé de la commission Communication) de réaliser un article dans la prochaine parution de l'Info Com afin d'aviser la population de ce nouvel ouvrage mis à disposition.

J.P.SAINT AMAND donne la parole aux intervenants du C.A.U.E., en ayant préalablement excusé Gérard DUHAMEL, le Directeur, absent pour cause du décès de sa maman.

L'équipe du C.A.U.E. expose aux élus le cahier de recommandations.

Ce document de travail et d'information a été réalisé par une équipe d'architectes et de paysagistes qui a travaillé en collaboration avec les élus de la communauté de communes. Financé par le Conseil Général et la Communauté de Communes, et parrainé par l'Union des maires, il s'adresse à tous les projets de constructions, de rénovations ainsi qu'aux agriculteurs qui veulent réhabiliter leurs bâtiments.

Ce cahier se présente sous la forme d'une chemise composée de différentes fiches :

- ❖ des adresses utiles,
- ❖ un album : localisation, architecture, paysages du Pays Vernois,
- ❖ Des fiches techniques : Informations, conseils, recommandations et propositions dans différents choix de matériaux entre autres.

Au moyen d'un vidéo projecteur, l'équipe du C.A.U.E propose un aperçu du cahier de recommandations tel qu'il sera imprimé après sa validation.

Ce document étant appelé à évoluer, les fiches pourront ainsi être réactualisées individuellement.

A la demande de J.P.SAINT AMAND, le C.A.U.E. confirme que le cahier de recommandations s'inscrit totalement dans le cadre de l'Agenda 21. Il sera édité en 6 000 exemplaires et sa parution est prévue pour fin février.

J.P.SAINT AMAND reprend la parole. Il note le travail remarquable du C.A.U.E et remercie toutes les personnes qui se sont investies dans l'élaboration de ce document. Il précise que ce document sera remis systématiquement à toute personne se rendant dans nos services et dans les mairies pour leurs projets d'habitations. Il propose qu'une réunion d'information du personnel communal et communautaire soit prévue à la publication du cahier de recommandation. Il remercie toute l'équipe du Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement pour cet excellent travail.

J.P.SAINT AMAND remercie les membres du C.A.U.E.

21h30, le Président ouvre alors la séance, comme à l'accoutumée.

❖ **Approbation du compte rendu du 25 novembre 2008**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

❖ **Correspondances**

Réforme des collectivités locales :

Les travaux de la commission Balladur, du Sénat et du Parlement évoluent quotidiennement. Il faut donc attendre fin mars la proposition de la commission Balladur et la décision finale prévue à l'automne.

Contacts avec les EPCI Isle Manoire et Isle et Vern :

Suite aux vœux du conseil communautaire de prendre contact avec les EPCI Isle Manoire et Isle et Vern, La communauté de communes a en sa possession le tableau des compétences de chaque intercommunalité.

Il en ressort quatre compétences à peu près identiques :

1. Zone d'activité économique,
2. Ordures ménagères,
3. Urbanisme,
4. Voirie.

Lors de la précédente réunion du bureau, il a été décidé que les vice-présidents et leurs commissions étudieraient les compétences communes possibles.

Leur travail sera présenté en conseil communautaire courant juin 2009 afin que les délégués des trois Conseils Communautaires prennent une décision quant à la suite à donner.

Courrier du 23 décembre 2008 à M. DARCOS, Ministre de l'éducation nationale.

Les travaux demandés par les différents conseils d'école représentent des sommes très importantes.

Dans son courrier à M. X.DARCOS, Ministre de L'Education Nationale, J.P.SAINT AMAND fait état, d'une part, des travaux considérables réclamés lors des différents conseils

d'école, et d'autre part des dépenses de fonctionnement et investissement engagées pour les établissements scolaires depuis 2002.

Il sollicite une subvention exceptionnelle afin de parer à ces demandes, qui sont pour certaines écoles une suite sans fin.

Le Président rappelle aux élus que depuis 2006 (prise de la compétence scolaire) les montants des travaux s'élèvent à 996 000 € pour les investissements et de 1 257 000 € pour le fonctionnement.

Courrier du 6 janvier de l'inspection Académique

La demande de compensation financière au titre du droit d'accueil organisé pour la grève du 20 novembre 2008 ne pourra être versée en 2008 car l'inspection académique est en fin d'exercice budgétaire et n'a plus de crédits.

L'inspection académique précise que la compensation de l'Etat pour la mise en place d'un service d'accueil, lors d'une absence non remplacée des enseignants ne donne pas droit à compensation.

Courrier à M. LACROIX, trésorier, concernant le programme HELIOS qui ne fonctionne pas. Un mail de Mr LACROIX a été reçu ce jour donnant des indications sur une nouvelle possibilité de fonctionnement Un essai sera fait avant la réunion trimestrielle.

Courrier du 12 janvier 2009 de l'association « Les Fous du Vern »

S.JAUBERTIE a dressé le bilan de l'édition 2008 du TELETHON, en augmentation par rapport à celui de 2007. Il remercie les élus et les différentes Associations Communales pour leurs partenariats sans lesquelles un tel résultat n'aurait pu être obtenu au.

C.DUPONT prend la parole. Il demande à ce que les horaires soient respectés car cette année les participants avaient beaucoup d'avance et certaines mairies n'étaient pas ouvertes.

M. Le Président donne la parole à Mrs. les Vice-présidents.

➤ Commission des Finances et du Personnel J.P.VIROL

A. Finances

J.P.VIROL informe les élus que le compte administratif devra être approuvé dans quelques semaines.

Budget 2008

L'excédent de l'année 2008, s'élève 211 000 €. Ce montant sera à reprendre sur le budget de l'année 2009.

Il faut en déduire 25 000 € pour payer les travaux en cours concernant les mouvements de terrains, et prévoir sur l'année 2009, 10 000 € pour les suites de ces mêmes travaux ainsi que ceux des écoles de St Paul de Serre et d'Eglise Neuve de Vergt.

Article Alimentation

Les dépenses de l'alimentation pour les écoles ont augmenté. Les recettes stagnent.

Dépenses :

2007 : 86 000 €

2008 : 96 000 €

Recettes :

2007 : 130 200 €

2008 : 130 500 €

Le maintien des recettes au niveau de 2007 a été possible grâce à la légère augmentation du prix des repas en septembre. Cette hausse s'avère nécessaire à la vue de l'augmentation des fournitures.

J.P.VIROL précise aux délégués que le coût de revient d'un repas se situe entre 1.40 € à 1.50 €.

B. Personnel

I. Création d'un poste de technicien supérieur.

J.P.VIROL informe les élus de la brillante réussite au concours de technicien supérieur de S.ORRILLARD. Le Conseil la félicite.

Afin qu'elle puisse être nommée, il propose de procéder à la création du poste de technicien supérieur et de supprimer le poste d'adjoint technique 1^{re} classe. L'ouverture du poste prendrait effet à compter du 1^{er} mars 2009.

J.P.SAINT AMAND intervient en précisant que S.ORILLARD est une personne de grande compétence.

Il soumet alors au vote cette proposition ; 1 personne (S.WAGNER) ne prend pas part au vote.

↳ Accord du Conseil Communautaire.

II. Augmentation d'heures

A la vue des travaux conséquents des écoles, il s'avère nécessaire d'augmenter la durée de travail actuellement J.P. TABANOU de 31h à 35heures semaine.

J.P.SAINT AMAND rappelle aux élus la quantité et la qualité des travaux effectués par J.P.TABANOU.

Il soumet au vote cette proposition.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

➤ Commission de l'Economie T.NARDOU

A. Multiple de Cendrieux : Maîtrise d'oeuvre

Les plis d'appel à candidature ont été ouverts ce jour. Ils sont à l'étude pour le choix entre 7 cabinets d'architectes.

Sur la base de l'étude de l'agence technique, le montant des travaux s'élève entre 500 000€ et 550 000€. Les architectes prennent environ 9% du total des travaux.

Avec cet APS, une demande de subventions pourra être engagée.

B. C.L.S.H. Chalagnac

L'ouverture des plis a eu lieu ce jour. J.P.SAINT AMAND informe l'assemblée que 102 plis sont arrivés dont certains des départements limitrophes (46, 47, 33, 19...), ce qui constitue un critère alarmant de la situation économique actuelle. L'architecte doit rendre son travail d'analyse des offres dans une quinzaine de jours.

C. Z.A.E. Prêt du Fit

La phase d'achat de terrains est en cours. Les prix de la promesse de vente sont maintenus.

D. Le Champillou

Mr CHAPEYROU avait donné droit lors de la création de l'association pour la construction d'un bâtiment sur son terrain. Suite à la réunion de la commission économie,

C.DENIS signale que Mr Chapeyrou a maintenant un droit de préemption sur le bâtiment. Le groupement est inactif mais pas dissout.

J.P.SAINT AMAND demande à C.DENIS de se renseigner auprès de Mr CHAPEYROU pour savoir s'il est toujours intéressé par la reprise du bâtiment.

➤ **Commission de l'Agrotourisme M.C. KERGOAT**

Une commission aura lieu prochainement pour continuer le travail entrepris en collaboration avec F.BOYER.

➤ **Commission de l'Assainissement et de l'Urbanisme M.GRELLETY**

A. Urbanisme

I. Révision des cartes communales

a) Commune de Cendrieux

Mr Grellety signale qu'il est nécessaire de demander la nomination d'un commissaire enquêteur pour la révision partielle pour raison économique de la carte de Cendrieux.

J.P.SAINT AMAND précise que la communauté de communes entre dans une révision de ses documents d'urbanisme. Une révision peut être demandée uniquement dans un cadre à caractère économique, comme c'est le cas pour le multiple de Cendrieux.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

b) Commune de Lacropte

Lors de l'élaboration de la carte communale de Lacropte, 2 certificats d'urbanisme déjà existants n'ont pas été retenus. Ce qui a entraîné un avis défavorable pour tout projet de construction. Mme BROCAS s'est déplacée sur le terrain et a constaté l'omission. Une demande de régularisation a été faite suite à une erreur administrative.

Le commissaire enquêteur ayant donné un avis favorable, il y a lieu de transmettre le nouveau document à la Préfecture.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

c) Commune de Salon

M.GRELLETY en tant que maire, demande une révision simplifiée à titre individuel de la carte de la commune de Salon. Il s'agit d'une parcelle sur laquelle un partage est à venir. Un particulier souhaite construire sur l'une de ces parcelles. Cette situation particulière ne supporte pas une attente prolongée.

M.GRELLETY sollicite du Conseil Communautaire, qui est seul à décider, l'accord d'engager la procédure de révision.

J.P.SAINT AMAND attire l'attention du Conseil Communautaire sur le caractère humain de cette demande.

Les élus craignent par la suite de trop nombreuses demandes.

J.L.NOYER souhaite savoir si la communauté de Communes a le droit légalement de faire une révision pour une seule personne, et la préfecture suivra la décision positive du conseil.

J.P. SAINT AMAND appuie sur le fait qu'il n'y a aucune certitude quant à l'aboutissement de cette affaire. Il souligne qu'une telle action prouve aux administrés de la commune et de l'intercommunalité du Pays Vernois que les personnes qu'ils ont élus agissent en faveur de la population.

Certains délégués rappellent que la révision de la carte sur tout le territoire est prévue pour 2010.

D'autres délégués évoquent la jurisprudence de la commune de Chalagnac stipulant qu'indépendamment de la volonté des élus, il n'a pas été possible de faire une révision simplifiée à titre individuel.

T.NARDOU suggère d'écrire à Mr LEROY (D.D.E.) pour lui demander la conduite à tenir dans ce cas particulier.

Prenant en compte tous ces éléments, J.P.SAINT AMAND soumet aux votes 3 solutions :

1. Demande auprès de l'administration préfectorale;
2. Refus direct du Conseil Communautaire,
3. Courrier à Mr LEROY de la Direction Départementale de l'Équipement, pour conseil sur conduite à tenir.

↳ Accord du Conseil Communautaire pour la 3^{ème} solution proposée.

II. Elaboration du futur document d'urbanisme territorial

Le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'un document de travail concernant l'élaboration du futur document d'urbanisme territorial, a été envoyé courant décembre à toutes les mairies. Chaque conseil municipal doit répondre et renvoyer ce questionnaire à l'administration de l'intercommunalité avant le 31 janvier 09. L'étude de ce sondage déterminera quel type de document devra être réalisé.

T.NARDOU propose une intervention de D.BARBIERI et S.ORILLARD pour qu'ils apportent des précisions sur les diverses possibilités avant d'engager un travail avec les conseils municipaux.

Il est décidé que cette réunion aura lieu le mercredi 11 février à la mairie de Vergt à 20h30 en présence de la commission urbanisme, des maires et de l'un de leur adjoint, D.BARBIERI et S.ORILLARD.

B. Assainissement

Les contrôles sur la commune de St Amand de Vergt sont en cours.

➤ **Commission de Communication B.DELPRAT**

A. Info'Com

B.DELPRAT annonce que le nouveau nom du journal de la Communauté de Communes sera défini à la commission du 16 janvier. Les articles seront rédigés avec un style plus « politique », avec des termes comme développement durable, aménagement du territoire.

B. Agenda du Pays Vernois

C'est un agenda électronique qui permet aux mairies d'inscrire toutes leurs réunions. Chaque commune a une adresse mail et peut communiquer avec les autres. Il est consultable à tout moment, soit sur le site de la Communauté de Communes du Pays Vernois, soit dans tout lieu qui possède une connexion internet. Un mode d'emploi est remis à tous les conseillers communautaires. Les secrétaires de mairies ont été réunies pour la présentation et l'utilisation de ce nouvel outil de travail.

➤ **Commission de l'Education M.VICTORION**

A. Restaurants scolaires

I. Diététique

M.VICTORION informe l'assemblée que suite à des réclamations des parents, un travail sur la diététique des menus est engagé. Il s'agit d'équilibrer davantage ceux-ci tout en respectant les prix normaux.

J.P.SAINT AMAND intervient. Lors de la réunion de service de ce même jour, il a été indiqué que les menus sont corrigés. Il a été également souligné que malgré les attentions apportées, une alimentation ne peut être équilibrée uniquement sur 4 repas, soit le nombre total de repas pris par semaine en restaurant scolaire. En effet, cet équilibre devrait être suivi sur les 10 repas restant pris en milieu familial.

II. Discipline

Des soucis de discipline sont constatés dans les cantines des communes de Lacropte et Vergt. Un courrier signé par le Président, le Vice président et les représentants des parents d'élèves, a été envoyé à l'ensemble des parents. Celui-ci les informe des nouvelles mesures mises en vigueur à compter du 5 janvier 09. Une fiche sera tenue par le personnel encadrant sur laquelle une croix sanctionnera la faute de l'enfant. Au bout de 3 fautes, le personnel de surveillance alertera les parents par l'intermédiaire d'un mot intégré dans le cahier de liaison. Dans le cas où le problème persiste et que 3 nouvelles fautes surviennent, la Communauté de Commune en accord avec les parents d'élèves, adressera un courrier aux parents. Cet avertissement ultime pourra être suivi, si aucun compte n'est tenu de cette procédure, d'une exclusion temporaire de l'enfant.

Le but de ce courrier est d'essayer de faire de la prévention avant d'en arriver à une exclusion.

J.P.SAINT AMAND informe que des mesures préventives ont été également prises au collège.

B. Travaux dans les écoles

La liste des travaux sera exposée lors de la prochaine commission. M.VICTORION précise que le choix de l'exécution des travaux sera réalisé en fonction des moyens alloués.

C. C.L.S.H. de Chalagnac

Il est nécessaire que le conseil municipal de Chalagnac prenne une délibération concernant la cession du terrain sur lequel sera construit le C.L.S.H. pour l'euro symbolique. L'acte doit être établi avant le début des travaux. Les élus sont d'accord.

Elle devra acter également la mise à disposition du terrain pour la servitude de passage à l'arrière, ainsi que la mise à disposition d terrain permettant l'implantation de l'assainissement.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

➤ **Commission de la Voirie G.LEROUX**

A. Situation sur les travaux voirie 2008 :

I. Les travaux sont terminés sauf les revêtements définitifs sur les poutres de rives à St Mayme (conditions météo)- Les élus de St Mayme demandent s'il n'est pas possible d'effectuer un balayage de la voie car il y a beaucoup de gravillons.

II. Des désordres sont rencontrés et signalés à l'entreprise sur les revêtements de Chalagnac et Creyssensac. A ce jour, Il est demandé à l'entreprise de refaire l'enrobé à froid dans l'attente de la reprise totale au printemps.

III. La tranche conditionnelle (route du Rosier) sera réalisée au printemps

IV. Il va rester une somme d'environ 15 000^e HT au marché, il est possible soit de faire des travaux supplémentaires (on ne pourra pas traiter un chantier entièrement), soit de faire un avenant pour réaliser une voie en plus ou de répercuter cette somme dans les travaux 2009.

B. Programme 2009 avec une demande de DGE:

Rappel : l'an passé une demande de DGE avait été faite sur un montant de travaux de 636 287.63€, la Préfecture n'a retenu que 265 050€ de travaux subventionnés à 25%. Mme BROCAS avait alors proposé d'étaler la demande sur 2 ou 3ans. Une nouvelle demande de DGE sera donc faite pour 2009 pour le montant de 431 000€.

J.P SAINT AMAND précise que la demande sera faite conformément aux engagements de Mme BROCAS ;

I. Récapitulatif des montants du programme

Désignation de la commune	Montant TTC
BOURROU	40 000,00 €
BREUILH	30 000,00 €
CENDRIEUX	70 000,00 €
EGLISE NEUVE 1	50 000,00 €
EGLISE NEUVE 2	36 000,00 €
FOULEIX	35 000,00 €
GRUN	42 000,00 €
SAINT AMAND DE VERGT	32 000,00 €
SAINT PAUL DE SERRE	44 000,00 €
VEYRINES DE VERGT	52 000,00 €
MONTANT TOTAL DU PROGRAMME TTC	431 000,00 €

II. Il est important de lancer le marché 2009 le plus tôt possible afin de faire les travaux dans la bonne période.

C. Travaux d'entretien 2009 :

I. Le montant prévu est identique aux années précédentes. C'est travaux seront réalisée au printemps.

II. Les travaux d'élagage vont être réalisés en janvier ou février 2009. Le tarif proposé par l'entreprise FAGUE est le même qu'en 2008 soit 1447,16€ TTC/jour tout compris. Reste à voir le nombre de jours qui pourrait être de 5 (comme 2008) pour 7235,80€ TTC.

D. Fauchage :

I. Le Bilan 2008 est positif, les agents en moyenne ont amélioré les délais de fauchage.

II. La mise à disposition des agents se terminera en 2009. A partir de 2010, il faudra que la communauté embauche les agents au prorata des heures passées. Nous avons déjà assez de recul pour définir ce temps. Le matériel restera dans la mise à disposition comme auparavant.

E. Signalétique :

La commission propose que chaque commune prenne en charge la signalétique des lieux dits et des panneaux d'entrée de bourg. Seule la signalétique de la police de la voie est prise en charge par la Communauté de Communes (stop, cédez le passage, limitation de vitesse) D.BARBIERI peut regrouper plusieurs demandes de communes pour obtenir des tarifs intéressants, en ce qui concerne les panneaux des lieux-dits, et d'entrée de bourg.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

F. Panneaux d'information à acquérir

G.LEROUX et la commission propose l'achat de 4 panneaux « travaux effectués par la Communauté de Communes » (travaux voirie, travaux écoles)

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

G.LEROUX et la commission propose que sur les panneaux directionnels apparaisse la mention « voie communautaire avec le logo».

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité pour la présentation du logo sur les panneaux directionnels

G. Prévision d'un agent pour des travaux importants

Afin de vérifier les quantités, G.LEROUX et la commission proposent qu'un des agents en charge de l'entretien des voies soit missionné par secteur, lors des travaux importants.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

➤ Divers

Le comité syndical du SIAP a demandé à la Communauté de Communes de prendre les compétences actions sociales pour des raisons financières essentiellement.

En effet, le syndicat ne peut pas bénéficier des exonérations C.N.R.A.C.L. pour les agents qui font plus de 28h alors que la loi de la sécurité sociale permet l'exonération dans le cadre des C.I.A.S. Ces exonérations représentent 16000€ par an.

De plus le passage en C.I.A.S permettrait une reconnaissance plus importante du personnel.

Le C.I.A.S. ne prendrait que les compétences exercées actuellement par le S.I.A.P., c'est-à-dire le portage des repas et les aides à domicile.

Les communes et leur CCAS conserveraient leurs compétences actuelles.

↳ Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité

JP. SAINT AMAND demande que les comptes rendus du conseil communautaire soient affichés dans les communes, pour informer la population de ses travaux.

Dates des réunions :

Le 16/01/2009 à 18h30 : **Commission Communication**

Le 16/01/2009 à 20h30 Salon : **Réunion Trimestrielle**

Le 17/01/2009 à 10h : **Inauguration bureaux Urbanisme et Visio guichet**


Le 10/03/2009 à 20h30 Fouleix : **Conseil Communautaire**

J.P.SAINT AMAND demande aux élus d'Eglise Neuve de Vergt, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par les différents débats et par le fonctionnement de ce type de réunion de travail.

Le Président lève la séance à 23h50.

Avec mon Amitié à toutes et tous.



J.P.
S.AMAND